

le nom de Conseil du Service de l'Emploiement du Canada est composé de délégués des ministères fédéraux du Travail et du Rétablissement des Soldats dans la vie civile, de la Santé nationale, des gouvernements provinciaux, de l'association des Manufacturiers du Canada, l'association des Constructeurs canadiens, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, l'association des Employés de chemin de fer du Canada, de la Fraternité des Employés de chemin de fer, de l'association des Marchands de bois canadiens, du Conseil canadien de l'Agriculture et de l'association des Vétérans de la Grande Guerre. A chacune des onze assemblées annuelles du Conseil, dont la plus récente a été tenue les 21 et 22 août 1930, différentes recommandations sur l'administration des bureaux de placement ont été adoptées et soumises au ministre du Travail.

Opérations des bureaux de placement.—Les statistiques des bureaux de placement sont colligées et compilées par la branche de l'emploiement du ministère du Travail. Le tableau 16 montre les vacances, les demandes de travail et les placements effectués par le service chaque année depuis 1920. En 1930 il y a eu 612,990 demandes de travail, 386,034 vacances et 368,679 placements, comparativement à 550,726 demandes et 428,027 vacances et 398,367 placements en 1929. Le nombre de placements en 1930 a été 7 p.c. de moins qu'en 1929. Près de la moitié des emplois donnés n'étaient que temporaires, les employés, autrement sans travail, étant occupés par les municipalités et les gouvernements provinciaux à divers travaux entrepris afin de remédier au chômage, vers la fin de l'année. Toutes les provinces, excepté la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et l'Alberta, indiquent un déclin dans l'emploiement, et notamment dans la Colombie Britannique où il y a une grande diminution dans le nombre d'ouvriers de cette province occupés aux travaux de la moisson sur les Prairies. Seule la division de la construction et de l'entretien indique un gain dans le nombre d'employés.

Le tantième des vacances relativement au nombre des demandes était plus élevé en 1929 qu'en 1930, de même que le tantième des placements relativement aux demandes. Pour chaque 100 demandes enregistrées en 1929 il y eut 77.7 vacances et 72.3 placements, tandis qu'il y avait 63.0 vacances et 60.1 placements par 100 demandes en 1930.

Taux de chemin de fer réduits.—Afin de faciliter le déplacement de la main-d'œuvre dans les cas où il n'y a pas assez de travail dans une localité quelconque pour suffire aux besoins du travail, le service de placement, à la suite d'arrangements spéciaux avec presque tous les membres de l'Association Canadienne des Voyageurs, a le privilège d'émettre des certificats permettant au porteur d'acheter son passage de chemin de fer au taux réduit de 2.7 cents par mille. C'est le taux pour un billet de deuxième classe et il ne s'applique que pour des passages de \$4.00 et plus. En 1929, il a été émis 30,896 certificats, dont 17,230 à des personnes allant d'un endroit à un autre d'une même province, et 13,666 à des travailleurs allant d'une province à une autre. La Colombie Britannique a émis 3,408 certificats à des personnes se rendant dans les Provinces des Prairies pour la moisson. Ces travailleurs ont voyagé au prix spécial des moissonneurs inférieur à 2.7 cents par mille. En 1930, 13,938 certificats aux taux spéciaux ont été accordés, 10,746 à des personnes allant travailler dans la même province et 3,192 à des personnes pour qui on avait trouvé de l'emploi dans une autre province dont 13 certificats émis au taux spécial des moissonneurs allant de la Colombie Britannique aux Provinces des Prairies.